



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 028

OBJET : COMPLEXE SPORTIF – FONDS DE CONCOURS - PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE ETUDE

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'extension du complexe sportif l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur la toiture des nouveaux vestiaires. La production électrique fera l'objet d'une boucle d'autoconsommation collective.

Afin de définir les règles de gouvernance de cette boucle, le rôle de chacun ; d'étudier la production de la centrale, de modéliser la boucle et d'accompagner la commune dans son lancement, ENERCOOP BRETAGNE propose son expertise pour un montant de 5002,70€ HT. La communauté d'agglomération pourrait apporter son soutien à hauteur de 30 % de la dépenses via un fonds de concours spécifique « Projet Solaire Photovoltaïque Etude ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'ENERCOOP BRETAGNE d'un montant de 5002,70€ HT et autorise le Maire à la signer,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter de la communauté d'agglomération le fonds de concours Projet Solaire Photovoltaïque Etude pour un montant de 1 500€.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

DELIBERATION N° 2025 – 029

OBJET : COMPLEXE SPORTIF – FONDS DE CONCOURS - SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE TRAVAUX

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'extension du complexe sportif des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture des nouveaux vestiaires.

La communauté d'agglomération pourra apporter son soutien via un fonds de concours spécifique : Projet Solaire Photovoltaïque Travaux. Le projet s'élève à 1 146 784,10 € HT, mais le soutien au titre du fonds de concours ne pourra porter que sur les dépenses du lot « Photovoltaïques » et de la maîtrise d'oeuvre associée soit sur un montant de 50 236 € HT. Le plan prévisionnel de financement du projet sera donc le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)
Maîtrise d'œuvre (Pour Photovoltaïque : 4 316€)	96 848,00	ETAT - DETR	140 000,00
		ETAT - DSIL	50 000,00
		Département - CDST	164 145,00
Travaux (Dont Photovoltaïque : 45 920€)	1 029 946,10	Vitré Communauté FDC-PP - Etude	1 500,00
		Vitré Communauté FDC-PP - Travaux	10 000,00
		Vitré Communauté FDC- 2nd env	30 089,00
CT - SPS - Diagnostics	16 990,00	Région Bretagne - B V 2023-202	134 400,00
		Commune Emprunt	500 000,00
		Autofinancement	116 650,10
TOTAL	1 146 784,10	TOTAL	1 146 784,10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le plan prévisionnel de dépenses tel que présenté ci
- AUTORISE le Maire à solliciter de la communauté d'agglomération le fonds de concours Projet Solaire Photovoltaïque Travaux pour un montant de 10 000€

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA



Place Jean Poirier - 35450
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 030

OBJET : SUBVENTIONS – ANNEE 2025

Le Maire expose :

« Lors du vote du budget primitif des crédits ont été inscrits afin que la commune puisse participer au financement des voyages scolaires, aux actions des associations scolaires, sportives, culturelles ou de loisirs. Les dossiers reçus vont vous être présentés un à un, vous permettant de délibérer sur le montant des subventions à allouer. »

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Entendu les rapports établis,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux d'établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2025 pour un montant maximum de 70,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,
- **DECIDE** d'allouer une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2025, d'un montant maximum de 70,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

A.A.C Amicale des Anciens Combattants	600,00€
AC.C.A.	1 500,00€
A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux	10 895,66*
Art Floral Izéen	650,00€
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 700,00€
A.T.E.P.V	700,00€
Bad Izé	300,00€
Basket Ball de Val d'Izé	2 500,00€
Changeons en festi'val	1 000,00€
Comité des fêtes	2 000,00€
ASELAVI (Anc Coopérative - Ecole Lucie Aubrac)	3 000,00€
Défense de l'environnement et du patrimoine	0,00€
Dojo Vitréen	700,00€
Grand prix cycliste de Val d'Izé	1 200,00€
GRYMDA	650,00€
La Stéphane	600,00€
Moto Loisirs Izéen	1 500,00€
Musical 'Izé	2 000,00€
Nordik'Izé	160,00€
Palet Izéen	2 200,00€
Pétanque Izéenne	150,00€
Rando Val	150,00€
Prévention Routière	80,00€
RTLTV Running Team Landa Val	200,00€
Taekwondo	400,00€
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	400,00€
US Val d'Izé Football	4 000,00€
Vélo Izéen Tous Terrains	600,00€
Volley Ball Izéen	500,00€

*Concernant la subvention versée à l'APEL, celle-ci est calculée compte tenu du montant des dépenses facultatives par élève scolarisé à l'école Lucie Aubrac et du nombre d'enfants scolarisés à l'école St Etienne



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 031

OBJET : FETE DE L'AGRICULTURE 2025 - SUBVENTION – JEUNES AGRICULTEURS 35

Le Maire rappelle à l'assemblée que les jeunes agriculteurs d'Ille et Vilaine organisent sur la commune en limite de TAILLIS et Saint Christophe « la fête de l'agriculture » les 23 et 24 août prochains

« Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine » est une association qui a pour objectif notamment de promouvoir et valoriser le métier d'agriculteur, pour assurer le renouvellement des générations. La fête de l'agriculture est une manifestation estivale annuelle d'envergure, elle a reçu 11 000 visiteurs en 2024 à LOUVIGNE DU DESERT.

Compte tenu de l'importance de l'activité agricole sur notre territoire rural et du fait que la fête se déroule sur la commune, le Maire propose d'apporter un soutien financier à cet événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine pour l'organisation de la Fête de l'Agriculture 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 032

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE - CANTINE A 1€

Le Maire rappelle que le dispositif « Cantine à 1€ » permet de percevoir une subvention de 3€ pour chaque repas facturé à 1€. Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1^{er} degré qu'ils résident ou non dans la commune, mais le dispositif ne s'applique pas aux repas servis à l'accueil de loisirs.

Pour accéder à ce dispositif il convient de mettre en place :

- 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts définis, en fonction des revenus ou quotient familial (QF),
- 1 tarif inférieur ou égal à 1€, pour les familles dont le quotient familial est de 1 000 € au maximum,
- 1 tarif supérieur à 1€.

Outre le fait que ce dispositif allégera le coût de la restauration scolaire pour les familles les plus modestes, il limitera le montant des impayés.

Après en avoir délibéré, suite à un vote à bulletin secret par 13 Oui et 8 Non , le Conseil municipal

- **DECIDE** de mettre en place au 1^{er} septembre 2025 le dispositif « Cantine à 1€ » selon la grille tarifaire suivante :

	QF inférieur ou égal à 1000€	QF de 1001 à 1400€	QF supérieur à 1401€
Commune	1€	3,90€	4€
Hors commune	1€	4,20€	4,30€

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention « tarification sociale des cantines scolaires » avec l'Etat pour la durée du Pacte des solidarités fixée à ce jour à fin 2027 et tout document se rapportant à ce point.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 033

OBJET : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS -TARIFICATION MINI CAMP

Le Maire indique à l'assemblée que l'accueil de loisirs les Zizous d'Izé organise, cet été, deux mini camps dans une ferme pédagogique à BALAZE. Le premier pour les 6-8 ans est d'une durée de 2 jours et 1 nuit, il comprend une activité ; le second pour les 9 - 12 ans est d'une durée de 3 jours 2 nuits, il comprend deux activités. Le coût total du mini camp ne peut être supporté ni totalement par la commune, ni totalement par les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE comme suit les tarifs des mini- camps 2025

Quotient familial	Mini camp 6 – 8 ans 2 jours - 1 nuit 1 activité		Mini camp 9 - 12 ans 3 jours 2 nuits 2 activités	
	Scolarisé à Val d'Izé	Non scolarisé à Val d'Izé	Scolarisé à Val d'Izé	Non scolarisé à Val d'Izé
0 - 550 €	51,00	80,50	81,50	128,00
551 € - 790 €	54,00	83,00	86,50	132,50
791 € - 1000 €	57,00	85,50	91,50	137,00
1001 € - 1300 €	60,00	88,00	96,50	141,50
1301 € - 1500 €	63,00	90,50	101,50	146,00
1501 € et plus	66,00	93,00	106,50	150,50



Extrait certifié conforme

Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 034

OBJET : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Le Maire rappelle que actuellement, les animateurs des centres de loisirs, titulaires BAFA et stagiaires, sont recrutés dans le cadre du Contrat d'Engagement Educatif. Leur rémunération est fixée sur la base d'un forfait journée, elle diffère selon que l'animateur est diplômé ou en cours de qualification.

Depuis le 1^{er} mai 2025, le forfait journée doit être égal à minima à 4,30 fois la valeur du SMIC soit 51,08€/jour. La grille définie par l'assemblée pour les animateurs BAFA reste conforme, mais celle pour les animateurs en cours de qualification propose des rémunérations en deçà de ce minima. Aussi il est proposé à l'assemblée que les animateurs en cours de qualification BAFA, exercent leurs missions dans le cadre d'une convention de stage et qu'une gratification calculée selon le nombre d'heures réalisées et sur la base de 5€ de l'heure leur soit versée à l'issue du stage.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité

- DIT que les animateurs en cours de qualification BAFA, exerceront leurs missions dans le cadre d'une convention de stage,
- DIT qu'une gratification calculée selon le nombre d'heures réalisées et sur la base de 5€ de l'heure leur sera versée à l'issue du stage
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec les animateurs stagiaires.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinna M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 035

OBJET : LOTISSEMENT MICROCRECHE – VENTE TERRAIN – LOT 3

Le Maire rappelle à l'assemblée que le lot N°2 du lotissement micro-crèche d'une superficie de 416 m² a été vendu prix de 105€ TTC le m², l'avis des domaines évaluant ce bien à 80€ HT.

Le lot N° 3 est d'une superficie de 810 m². Sa configuration en forme de drapeau complique la commercialisation aussi il est proposé à l'assemblée d'en accepter la cession à Mme BOSCHEREL et M. BARBEDET au tarif de 96€ TTC le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession du lot N°3 d'une surface de 810 m² soit des parcelles AH 1112 et AH 1110 au prix de 96 € le m² TTC à Mme BOSCHEREL Mélinna et M. BARBEDET Cédric,
- **CONFIE** la rédaction des actes à la SCP OUIARY -BUIN - DE GIGOU sise à Vitré,
- **PRECISE** que la commune ne demande pas de provision pour dégradation,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 mai 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le vendredi 9 mai et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie, M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélanda M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 036

OBJET : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS SUR LA PARCELLE AH 472

Le Maire rappelle qu'à l'automne 2025, les vétérinaires occuperont leurs nouveaux locaux sur la zone d'activité. Le bâtiment situé rue de Combourg sera donc libre de tout locataire. Estimé entre 90 et 100 000€ les propriétaires acceptent une cession à 80 000€.

Aussi, compte tenu du fait que la commune loue actuellement un bien pour accueillir la brigade de gendarmerie mobile, le Maire propose d'acquérir ce bâtiment de 136 m², construit sur la parcelle AH 472 d'une superficie de 532 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de l'immeuble situé sur la parcelle AH472 pour un montant de 80 000€
- **CONFIE** la rédaction des actes à la SCP OUIARY -BUIN - DE GIGOU sise à Vitré
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

